

Rapport sur les rémunérations

La politique de rémunération de Migros est clairement définie. Pour les membres du management, les rémunérations s'inscrivent dans des fourchettes prédéfinies. L'administration de la FCM a rédigé des directives pour la rémunération des autres organes.

Les fourchettes de salaires fixent les **rémunérations minimales et maximales** pour les différents niveaux de direction du management. Elles sont régulièrement contrôlées et ajustées par l'administration de la FCM et doivent également être approuvées par la Fondation G. et A. Duttweiler. Leur respect est contrôlé par la fiduciaire Mitreva AG qui renseigne par écrit la présidente de l'administration du résultat de ses investigations.

Le **modèle de rémunération de Migros est structuré de façon simple et claire**. Les salaires sont calqués sur ceux du marché, tout en tenant compte, dans leur établissement, des principes fondamentaux du capital à but social. Pour l'entreprise, la qualité des postes de travail fait partie intégrante de son concept de gestion responsable. Les valeurs-clés des conditions de travail sont publiées sur le site [Web Monde du travail de Migros](#), tout comme les salaires minimaux, le règlement des vacances ou les exigences de formation des collaborateurs.

Pour la rémunération des organes de Migros, l'administration émet des directives qui sont **régulièrement contrôlées et modifiées**. Celles-ci s'appliquent également aux membres externes du conseil d'administration des filiales de la FCM. Les membres internes ne reçoivent aucune rémunération pour ce genre de mandats. Les rémunérations de l'administration de la FCM sont elles aussi approuvées par la Fondation G. et A. Duttweiler.

**Pour la rémunération des organes de Migros,
l'administration émet des directives qui sont
régulièrement contrôlées et modifiées.**

Ce système de rémunération sans bonus compte parmi les **valeurs fondamentales de Migros** et fait partie de son concept de développement d'entreprise à long terme: les membres de l'administration et de la direction générale ne perçoivent ni avantage financier supplémentaire ni participation au résultat pour leurs activités au sein de Migros. Ils n'ont droit à aucune indemnité de départ convenue par contrat.

Rémunération de l'administration

Les membres de l'administration de la FCM (y compris sa présidente) ont perçu des honoraires représentant un total de 1'157'600 CHF en 2019 (2018: 1'143'350 CHF). Ce montant comprend tous les jetons de présence alloués pour la participation à des séances de comité et autres réunions. **Aucune autre indemnité** n'a été versée, notamment au titre de remboursements de frais. Le président de la direction générale et les directeurs des coopératives régionales n'ont pas perçu de rémunération en leur fonction de membre de l'administration de la FCM.

Le tableau détaillé des rémunérations versées aux membres de l'administration se présente comme suit:

Rémunérations versées aux membres de l'administration

En CHF	Indemnisation forfaitaire		Indemnisation pour séance ^[5]		Indemnisation globale ^[6]	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Ursula Nold (présidente), depuis 01.07.2019 Comité Rémunérations et nominations (présidente), organisme d'évaluation depuis 22.08.2019 (présidente) ^[1]	199'100	0	-	-	199'100	-
Andrea Broggin (président), jusqu'au 30.06.2019 Comité Rémunérations et nominations (président) ^[2]	210'000	420'000	-	-	210'000	420'000
Doris Aebi (vice-présidente), jusqu'au 30.06.2019 Rémunérations et nominations (Membre), CCD (thèmes stratégiques) ^[3]	38'250	76'500	15'400	24'350	53'650	100'850
Roger Baillod Comité Rémunérations et nominations (membre), organisme d'évaluation jusqu'au 15.04.2019	60'000	60'000	23'350 ^[9]	28'100	83'350	88'100
Dominique Biedermann Comité Audit (membre)	60'000	60'000	28'500	9'900	88'500	69'900

En CHF	Indemnisation forfaitaire		Indemnisation pour séance ^[5]		Indemnisation globale ^[6]	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Jean-René Germanier Comité Rémunérations et nominations (membre), organisme d'évaluation jusqu'au 15.04.2019 et depuis 22.08.2019 (membre) ^[8]	60'000	60'000	19850	8'400	79'850	68'400
Paola Ghillani Comité Audit (member), ADH (thèmes stratégiques)	60'000	60'000	33550	26'400	93'550	86'400
Roelof Joosten, depuis le 01.07.2018 Comité Finances (membre) (décédé le 02.03.2020)	60'000	30'000	4400	1'650	64'400 ^[7]	31'650
Thomas Rudolph Comité Finances (membre) ^{[10] [11]}	60'000	60'000	4400	6'600	64'400	66'600
Ursula Schoepfer Comité Finances (présidente)	60'000	60'000	16400	20'250	76'400	80'250
Heinz Winzeler, jusqu'au 30.06.2018 Comité Finances (membre)		30'000		3'300		33'300
Roger Baillod Comité Audit (président) ^[3]	68'250	60'000	52500	15'900	120'750	75'900
Patrick Avanthay (représentant du personnel) ^[4]	-	-	12'100	11'000	12'100	11'000
Andrea Hilber Truttman (représentante du personnel) ^[4]	-	-	11'550	11'000	11'550	11'000
Total	935'600	976'500	222'000	166'850	1'157'600	1'143'350

- 1 La présidente de l'administration ne reçoit pas de jetons de séance.
Plus les contributions au prévoyance professionnel et les contributions aux caisses de retraite.
- 2 Le président de l'administration ne reçoit pas de jetons de présence.
Plus les cotisations au régime de retraite professionnel. Aucune cotisation n'est versée à un fonds de pension.
- 3 La vice-présidente est indemnisée avec un forfait de 16'500 CHF.
- 4 Les représentants des collaborateurs perçoivent un jeton de présence de 1'100 CHF par séance/réunion.
- 5 Les séances de comité sont indemnisées comme suit:
Séance d'une journée: 2'750 CHF
Séance d'une demi-journée: 1'650 CHF
Séance tenue avant/après la réunion de l'administration: 550 CHF
Supplément pour les présidents de comité: forfait annuel de 12'000 CHF
Organisme d'évaluation (seulement quand des élections sont prévues) par séance: 800 CHF
- 6 Plus l'hébergement et les repas dans notre propre centre de séminaire pendant les réunions administratives.
L'indemnité totale comprend des frais de 10 % de l'indemnité forfaitaire.
Plus les cotisations légales à l'assurance sociale. Aucune cotisation n'est versée au fonds de pension (sauf pour le président)
- 7 La FCM assume les frais de déplacement jusqu'à la frontière Suisse.
- 8 En sus: une indemnité pour le mandat CA au sein de la société Seba Aproz SA, à hauteur de 10'000 CHF par an.
- 9 En sus: une indemnité pour la présidence du conseil d'administration au sein de la société Mitreva AG, à hauteur de 16'500 CHF par an.
- 10 En sus: des honoraires de consultation de 27'910 (en sa qualité de directeur du Centre de recherche sur la gestion du commerce de détail et de titulaire de la chaire Gottlieb Duttweiler) pour l'élaboration de la nouvelle stratégie en matière de supermarchés/consommateurs
- 11 Depuis l'an 2000, le Pour-cent culturel Migros verse une contribution annuelle de 400'000 CHF à la chaire Gottlieb-Duttweiler pour le management commercial international du centre de recherche en gestion commerciale de l'Université de Saint-Gall. Les moyens financiers de Migros sont utilisés pour le financement de postes post-doc. Thomas Rudolph est directeur du centre de recherche en gestion commerciale et de la chaire Gottlieb-Duttweiler à l'Université de Saint-Gall et titulaire d'une chaire financée par l'université.

Salaires de la direction générale

Les sept membres de la direction générale de la FCM (y compris son président) ont perçu au total 5.488 mio. CHF en 2019 (2018: 5.507 mio. CHF). Le plus haut salaire s'est élevé à 900'000 CHF (Fabrice Zumbrunnen, président de la direction générale) (2018: 880'000 CHF). Les **cotisations de la caisse de pension** sont acquittées à raison des deux tiers par l'employeur et d'un tiers par l'employé.

Une voiture de fonction est mise à la disposition des membres de la direction générale. Une indemnité forfaitaire pour frais est comprise dans les salaires présentés ci-dessus. Les membres de la direction générale n'ont droit à aucune indemnité de départ convenue contractuellement et **aucune indemnité variable** n'est versée. Les mandats au sein de conseils d'administration, de surveillance ou de fondation exercés par les membres de la direction générale ne donnent pas lieu à une indemnité. La rémunération des éventuels mandats externes accordés en dehors du groupe Migros est versée à l'employeur.